

PARACHA KORAH - קְרַח (Israël) CHELAKH LEKHA - שְׁלַח לַךְ (en H'oul)

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente

JERUSALEM Entrée: 19h08 • Sortie : 20h31 PARIS-IDF: 21h40 • 23h04 Tel-Aviv 19h30 • 20h34

Marseille 21h04 • 22h17 Miami 19h57 • 20h55 Alameda(USA) 20h16 • 21h23 Palerme 20h15 • 21h21

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Dans la paracha de Chela'h lekha, Moché envoie 12 explorateurs pour explorer la Terre d'Israël que le peuple est sur le point de conquérir. 40 jours plus tard, ils reviennent avec une gigantesque grappe de raisins, une grenade et une figue magnifique, symboles d'une terre riche et abondante. Mais 10 de ces explorateurs rapportent que le pays est habité par des géants et des guerriers « plus forts invincibles ». Seuls Caleb et Yéhocoua maintiennent que la terre peut être conquise comme D-ieu l'a promis. Le peuple se désespère et affirme qu'il serait préférable de retourner en Égypte.

D-ieu, en colère, décrète que l'entrée des Enfants d'Israël dans la Terre sera retardée de 40 ans, le temps que la génération de la sortie d'Égypte s'éteigne dans le désert. Un groupe de Juifs pleins de remords décide malgré les mises en garde de Moché Rabbénou, de prendre d'assaut la montagne à la frontière de la Terre. Ils subissent une terrible défaite contre les Amalécites et Cananéens.

Les lois concernant les offrandes faites de farine et d'huile sont transmises au peuple, ainsi que celles concernant la 'halla, prélèvement fait sur la pâte du pain. Un homme transgresse le Chabat en ramassant du bois. Sa transgression réunit toutes les clauses nécessaires à la mise en œuvre de la condamnation à mort, qui est donc appliquée. D-ieu demande de poser des franges aux 4 coins des vêtements afin de nous souvenir des 613 commandements et de les accomplir : c'est la mitsva des « tsitsit ».

Korah qui appartient lui aussi à la tribu des Léviim et qui est cousin germain de Moïse, suscite une révolte en contestant son leadership et le fait que la Prêtrise ait été attribuée à Aharon et ses descendants. Korah est suivi par Datane et Aviram ainsi que 250 notables du Peuple qui exigent donc la Prêtrise.

Moïse demande à ces derniers de présenter dans le Tabernacle une offrande d'encens par laquelle D-ieu montrera s'il accepte cette revendication. Le lendemain, la terre s'ouvre et engloutit Korah, Datane, Aviram et leurs proches. Un feu dévore les 250 hommes qui ont offert l'encens. Le peuple se révolte, accusant Moïse et Aharon de la responsabilité de la mort de ces hommes. Une épidémie frappe le peuple dont 14.700 personnes vont périr. Aharon se rend « entre les morts et les vivants » en tenant une offrande d'encens ce qui stoppe l'épidémie. Pour arrêter toute contestation, D-ieu demande que chaque tribu dépose un bâton de bois dans le Tabernacle, le bâton d'Aharon représentant la tribu de Lévi. Le bâton qui fleurira miraculeusement désignera celui auquel est attribuée la prêtrise. Le bâton d'Aharon fleurit, germe et donne des amandes, prouvant ainsi que c'est bien lui le grand prêtre. La Torah répète les fonctions sacerdotales et l'interdit fait aux non-Cohanim d'officier au sanctuaire.

D-ieu redonne la liste exhaustive des offrandes qui doivent être données à un Cohen, descendant d'Aharon, comprenant, entre autres, la Térouma (prélèvement sur la récolte) et le premier né du bétail. Les léviim reçoivent le ma'asser, dont ils donnent une partie aux cohanim.

**« Les jours nuageux de la vie annoncent une averse de bénédictions
d'en-Haut. »**

(Noda biYéhouda, rabbi Yé'hezkel Landau)

« Ils s'assemblèrent sur Mochè et sur Aharon, ils leur dirent : Assez pour vous ! Car toute la communauté, tous (sont) saints, et Hachem (est) au milieu d'eux, et pourquoi vous élèveriez-vous sur l'assemblée de Hachem? » (Kora'h 16,3)

Le Saint-Béni-Soit-Il a créé un monde dans lequel il ne manque rien et qui est rempli d'êtres prodigieux. Chacun a un rôle particulier et exclusif à remplir dans ce monde et doit servir Hachem avec ses moyens et à son niveau. Grace à cela, il pourra accomplir la mission pour laquelle il a été envoyé ici-bas. L'homme le plus simple qui assume cette mission avec dévouement a la même valeur aux yeux d'Hachem qu'un homme important qui remplit son rôle à un poste élevé.

Rabbi David de Lalov explique d'après cela que si Kora'h avait pris conscience qu'en servant Hachem dans les tâches les plus subalternes, il était considéré par LUI de la même manière que le Cohen Gadol qui entre dans le Saint des Saints, il n'aurait jamais entamé cette dispute. L'unique raison qui le poussa à cette folie fut qu'il s'imaginât à tort qu'il existait une quelconque différence entre le service des personnes de haut rang et celui des simples juifs. Or le Très-Haut ne retire aucune satisfaction de quelqu'un qui cherche à atteindre des niveaux qui ne correspondent en rien au rôle qui est le sien ici-bas.

Rabbi Boname de Pachis'ha rapporte que Kora'h aspirait à prier dans le Saint des Saints comme le Cohen Gadol. Il n'avait pas compris que dans sa situation il pouvait prier exactement de la même manière en tout endroit ! Kora'h ne comprit pas que celui qui sert Hachem à son niveau est considéré au même titre que le Cohen Gadol dans le Saint des Saints. Il s'entêta à vouloir lui-même être le Cohen Gadol.

Le Saint-Béni-soit-Il ne se comporte pas de manière impartiale envers Ses créatures mais il considère les actes de chacun avec exactitude en fonction de ses réelles capacités.

Il n'y a pas de rôle supérieur à un autre pour Hachem, l'essentiel est d'être conscient de nos forces et nos faiblesses, et de s'efforcer de le servir du mieux possible et avec sincérité.
(Source Adaptation Au Puits de La Paracha, Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

« Si vous aimez chaque juif de tout votre cœur et de toute votre âme, alors vous aussi, vous devenez un conduit pour bénir autrui. »
(Rav Ben Tsion Abba Chaoul)

« ..., et il ne sera pas comme Kora'h et son assemblée,... » (Kora'h 17,24)

Chaque passage de la Torah renferme un enseignement. L'épisode de Kora'h et son assemblée vient nous indiquer la voie à suivre dans le domaine de la jalousie et de la discorde. Cette paracha a d'ailleurs suscité nombre de commentaires visant à nous inciter à fuir radicalement les disputes. Le Midrach Tan'houma » (Rachi, en préambule de la Parachat Kora'h, n.d.t) la commente longuement afin de nous mettre tout particulièrement en garde sur ses méfaits.

La guémara (Yoma 75a) enseigne que dans le désert, la manne tombait à l'entrée de la tente des tsadikim, très loin pour les réchaïm et entre les 2 pour les autres (en fonction de leur comportement). Pourquoi Moché n'a-t-il pas répondu aux attaques de Kora'h en lui montrant en public que sa manne tombait très loin de sa tente ?

Le Shévet Moussar (chap.37) citant le midrach nous enseigne que les disputes et les discordes sont des fautes si graves que durant la journée de la rébellion de Kora'h, la manne n'est pas tombée, tandis que pendant la journée du Veau d'or (à priori une faute plus grave), la manne est quand même tombée car il y avait de la paix et de l'unité entre les gens.

Un afro américain converti au judaïsme, tendance 'hassidique', se plaignit un jour au Rabbi de Loubavitch que son fils, élève dans une école Habad de New York, subissait des moqueries de la part des élèves.

« L'âme n'a pas de couleur », répondit le Rabbi, et le jour même, il appela les directeurs de l'école : « Vous prenez l'affaire en main immédiatement. Si j'en entends parler encore une fois, c'est moi qui viens à l'école. »

En quarante ans, le Rabbi ne s'était jamais déplacé dans une école de New York, ni téléphoné à un directeur. La direction agit, les moqueries cessèrent et la concorde reignait à nouveau entre les élèves.

Lorsque l'enfant célébra sa bar Mitsva, comme le veut la coutume ses parents organisèrent une petite fête (kidouch) le Chabat après l'office dans la synagogue du quartier hassidique de Crown Heights où ils habitaient.

Exceptionnellement ce jour-là, le Rabbi ne tint pas de discours public (farbrenguen) comme il en avait l'habitude chaque Chabat, afin que toute la communauté puisse aller honorer le bar Mitsva... (Source Adaptation Au Puits de La Paracha & Aux délices de la Torah & Story time)

« Aucune tristesse n'existe dans le monde pour celui qui reconnaît la lumière des lumières de la Vérité. »

(Le 'Hazon Ich)

« Moché entendit, il tomba sur sa face. » (Kora'h 16,4)

Un opposant à la h'assidoute arriva un jour chez Reb Chnèour Zalman de Ladi pour y exprimer son opposition au mouvement 'hassidique en invoquant l'orgueil du rebbe : n'avait-il pas un serviteur à sa porte ? Le tsaddik posa la tête sur ses bras et après un silence, lui répondit : « Le terme désignant un dirigeant du peuple est "Rabbi" qui est l'acrostiche de "Roch Bneis Israël" (la tête des enfants d'Israël). Autrement dit, nos dirigeants sont désignés comme "têtes". Or même si une tête est unie à un corps, tous deux n'en sont pas moins couverts de manière différente et séparément. Car la tête doit être distincte du corps, de même que les têtes de chaque génération doivent être distinctes du peuple. »

Le questionneur satisfait par la réponse s'en alla, mais le fils de Reb Chnèour Zalman, celui qui deviendrait plus tard le célèbre Reb Dov Ber de Lubavitch demanda aussitôt à son père :

« Pourquoi n'as-tu pas donné cette réponse immédiatement ? Pourquoi fallait-il que tu poses au préalable la tête sur tes bras ? »

« Vois-tu mon fils, répondit Reb Chnèour Zalman, dans l'épisode de Kora'h nous lisons d'abord : "pourquoi donc vous érigez-vous en chefs de l'assemblée du Seigneur ", et ensuite " Moché entendit, il tomba sur sa face." »

Pourquoi Moïse se jeta-t-il sur sa face avant de donner sa réponse ? C'est que Moché notre maître se demanda si cette question pouvait être en réalité un reproche adressé d'En-haut, et dont Kora'h ne serait que l'intermédiaire. Si c'était le cas et que Moché avait répondu sur-le-champ, alors un autre questionneur lui aurait certainement été envoyé d'En-haut pour lui poser à nouveau cette même question afin qu'il comprenne la remontrance. Il commença donc par se jeter sur sa face afin de faire une introspection et méditer un instant pour savoir s'il y avait effectivement quelque orgueil en lui. Après s'être assuré qu'il n'en était rien (la Tora elle-même témoignant : " Moché était très humble, plus que tout homme de la terre"), il sut que ce n'était pas un message divin qui lui adressait un reproche, mais simplement le querelleur Kora'h. C'est seulement alors qu'il put poursuivre en donnant sa réponse. »

« Celui qui parvient à remercier Hachem alors qu'il se trouve encore dans l'épreuve méritera grâce à cela d'en être délivré. »

(Le rav Elimé'h Biderman)

**Ce Chabbath בעז"ה nous bénirons le mois de Tamouz :
ROCH H'ODECH TAMOUZ Mardi 28 au soir, Mercredi 29 et Jeudi 30 Juin 2022**

« Un juif qui vit avec la Emouna en Hachem ne cause jamais de tort à autrui et ne subit jamais aucun préjudice de quiconque, ni moral ni physique. »
(Rabbi Chlomké de Zwil)

Halah'a 'Time' : Questions/ Réponses

Q : Quelles ustensiles nécessitent d'être trempés au Mikvé avant utilisation ?

R : Tous nouveaux ustensiles achetés d'un non juif (comme par exemple la majorité des ustensiles fabriqués en dehors d'Israël) doivent être trempés dans un Mikvé avant d'être utilisés. Avant de tremper, il faut réciter la Berah'a sur la Mitsva de tremper :
BAROUH' ATA A.D.O.N.A.Ï ELOHENOU MELEH' HA'OLAM ASHER KIDDESHANOU
BEMITSVOTAV VETSIVANOU 'AL TEVILAT KELI (pour un seul ustensile trempé) ou AL
TEVILAT KELIM pour plusieurs.

En cas d'erreur, aussi bien lorsqu'on a dit « 'AL TEVILAT KELIM » pour un seul ustensile, que lorsqu'on a dit « 'AL TEVILAT KELI » pour plusieurs ustensiles, dans tous les cas, on est quitte de la Berah'a rétroactivement, et l'on ne doit pas recommencer la Berah'a.

Lorsque l'on trempe l'ustensile, il faut le tremper en une seule fois, de manière à ce qu'il soit intégralement et en une seule fois sous l'eau. Même lorsque l'ustensile est de volume et de longueur importants, il ne faut pas tremper une partie et ensuite la deuxième partie, car le trempage partiel n'est pas valable.

Chacun est tenu de veiller à ce que tous les ustensiles qui se trouvent dans son foyer, ont été trempés selon les exigences de la Halah'a, car tant que les divers ustensiles soumis à l'obligation d'être trempés, n'ont pas été trempés, il est interdit de manger et de boire dans ces ustensiles. Malgré tout, si l'on a enfreint ce Din (à D-ieu ne plaise) et que l'on a utilisé un ustensile qui n'a pas été trempé, la nourriture n'en est pas pour autant interdite à la consommation.

Q : Quels sont les ustensiles soumis à l'obligation d'être trempés ?

R : les matières soumises à l'obligation de l'immersion au Mikvé sont les métaux tels que le fer, l'inox, l'aluminium, le plomb, l'or, l'argent, le cuivre, etc... Auxquels s'ajoutent le verre, la terre ou l'argile **enduites** de métal ou de verre.

Du fait qu'il existe plusieurs catégories de porcelaine, tant que l'on ne connaît pas précisément la nature de chaque partie de l'ustensile (partie essentielle et couche), il faut le tremper sans réciter de Bérakha au préalable. (Voir Hacacheroute Léma'assé (Rav Eliyahou 'Haïm Pin'hassi), page 194 et Tevilat Kélim, page 232.)

Le bois, la pierre, l'argile non enduit (sans émaillage) ainsi que le plastique ne sont pas soumis à l'obligation de l'immersion au Mikvé.

Les ustensiles composés de deux parties l'une en métal ou en verre et l'autre en bois, en pierre ou en argile, doivent faire l'objet d'une question à un Rav.

En cas de doute il est possible de tremper en même temps que des ustensiles nécessitant de façon certaine une immersion au Mikvé, l'ustensile sur lequel il y a un doute.

Dans le cas où on ignore si un ustensile nécessite ou non une immersion au Mikvé, et que l'on a aucun moyen de se renseigner, il faudra procéder à son immersion sans réciter de bénédiction. (Source adaptation Hevrat Pinto, Halacha Yomit et Rav Gabriel DAYAN Torah Box)

« Tout le monde a un trésor dans son propre jardin, pourquoi le chercher ailleurs ? »

(Rabbi Bounim de Pshis'ha)

GARDE TA LANGUE : lachon hara et 'hilloul Hachem

(Il est dit dans Tossefta DePéa : Il y a trois fautes dont on demande des comptes à l'homme en ce monde et qu'il devra payer dans le monde à venir. Ce sont l'idolâtrie, les relations interdites et le meurtre : le Lachone HaRa est aussi grave que les trois.)

Un talmid 'hakham a un très grand devoir de surveiller ses paroles. S'il dit du lachon hara, des médisances ou des paroles blessantes et ainsi de suite en public, cela se sait rapidement, et l'honneur du Ciel s'en trouve méprisé. Toutes les interdictions qui dépendent de la force de la parole deviennent alors sans importance aux yeux du public (si lui le fait alors on peut aussi !), et ainsi il aura transgressé «ne profanez pas Mon saint Nom», car les mitsvot de Hachem seront devenues sans importance à leurs yeux. Combien cette faute est grande aux yeux de Hachem! (...) Plus un homme est grand, plus le 'hilloul Hachem est grand. Ainsi qu'il est écrit à propos de Kora'h, que les deux cent cinquante hommes étaient des chefs et des personnages importants. (Chemirat HaLachon)(Source Adaptation "La voie à suivre " N°424, Rabbi David Hanania Pinto)

« Même si l'on trébuche et l'on tombe spirituellement, nous ne devons pas nous décourager.

Immédiatement, on doit se relever et continuer notre chemin. »

(Le rabbi de Kobrin)

celui qui parle d'un Tsaddik le jour de sa Hiloula, celui-ci prie pour lui et le protège : Ce Vendredi 25 Sivan / 24 juin c'est la Hilloula de Rabbi Chimone Ben Gamliel

Rabbi Chimone Ben Gamliel est un Tanna, un professeur de Michna, à l'époque de la première génération de Tannaïm. Il commença à régner 20 ans avant la destruction du Second Temple, et fut l'un des Dix Martyres tués par les Romains.

A la mort de Rabban Gamliel, son fils Rabbi Chimone fut nommé Nassi (il fut le quatrième nassi/Président du Sanhédrin nommé). Il guida notre peuple à une époque terrible où les gouverneurs romains volaient et tuaient la population sans pitié. Rabbi Chimone essayait de redonner courage au peuple et de soutenir les malheureux. Il se souciait des pauvres dont le nombre avait beaucoup augmenté sous la domination des gouverneurs cruels. Grâce à sa sagesse, il parvenait à résoudre les problèmes difficiles qui s'élevaient alors.

Un jour, il apprit que les marchands de colombe demandaient quelques dinars d'or pour chacune d'elle. Rabbi Chimone Ben Gamliel s'insurgea contre l'exagération du prix :

« comment les femmes pauvres pourraient-elles acheter les deux colombes qu'elles devaient offrir en sacrifice pour la naissance de leurs enfants ?

Je n'irai pas dormir, tant que je n'aurai pas réussi à faire baisser le prix des colombes à quelques dinars d'argent » se promit-il.

Il se rendit aussitôt au tribunal et en tant que son Président (Nassi), il donna comme instructions qu' "Une femme peut attendre jusqu'à cinq naissances pour apporter des colombes comme sacrifices. Ensuite, elle peut offrir seulement une colombe et être exemptée de toutes celles des naissances précédentes. "

Le résultat fut immédiat ! On put acheter le jour même une colombe pour un quart de dinar d'argent !

Rabbi Chimone Ben Gamliel montrait une joie extraordinaire à la fête de Souccot, lorsque l'on se livrait à la libation d'eau sur l'autel du Temple. Cette cérémonie («*Sim'hat Beth Hachoevah* ») s'accomplissait dans d'extraordinaires exultations et allégresses, c'était l'occasion de célébrations, de danses et de chants qui duraient tout au long de chacune des nuits de Souccot. Rabbi Chimone Ben Gamliel y dansait avec huit torches à la fois sans qu'aucune ne tombe à terre, et on remarquait son amour profond pour le Bet-Hamikdach, où il se prosternait avec une vénération particulière en baisant le sol sacré avec une dévotion qu'on ne retrouvait chez personne. Que son immense mérite nous protège Amen.

« Faites de vos livres vos amis, laissez vos bibliothèques devenir vos vergers et vos jardins. Promenez-vous dans leurs terres, cueillez leurs roses. »

(Rabbi Yéhudah Ibn Tibbon)

Celui qui pense aux autres Hachem pense à lui !

Rabbi Réphaël Roubbine, le Rav d'une communauté importante de Nétanya, raconte l'histoire suivante qui arriva à l'un de ses élèves il y a quelques années. Celui-ci fut accusé par l'un de ses voisins d'être violent et de maltraiter sa famille (le voisin témoigna entendre les enfants se faire battre régulièrement sous des cris de douleurs et des hurlements, etc.). La protection des enfants en Israël étant prise très très au sérieux, l'homme fut emprisonné le temps de l'enquête. Lorsque les autres détenus lui demandèrent la raison de sa présence, il répondit naïvement qu'il n'avait rien fait et qu'il avait été jeté en prison à tort. Ils se moquèrent alors de lui en disant : « Tous, ici, prétendent être innocents, mais de fait, ton sort est comme le nôtre... » Néanmoins cet homme se résolut à profiter du temps de son incarcération pour multiplier les actions en faveur de la Torah et du service d'Hachem. Il prononça des discours dans la synagogue de la prison pour encourager les détenus à rapprocher leur cœur de leur Père Céleste et leur donna des cours de Torah. Et ses efforts furent couronnés de succès ! Tous dans la prison l'appréciaient.

A l'approche de Chavouot on lui fit savoir, qu'il pourrait rentrer chez lui pour y passer la fête. La nouvelle de revoir sa femme et ses enfants qu'il languissait depuis longtemps et passer la fête en famille le remplit de joie. Il fit donc savoir à ses "élèves" qu'il se préparait à sortir pour un jour. Cependant, ces derniers s'y opposèrent en arguant qu'il ne pouvait pas les abandonner à eux-mêmes précisément pour la fête du don de la Torah : Il était leur maître qui leur enseignait la Torah ! L'homme était déterminé à appliquer sa décision et il tenta de leur expliquer qu'il se languissait de revoir ses enfants ainsi que ses parents qui se languissaient également de le revoir, mais les malheureux n'eurent de cesse d'insister encore et encore afin qu'il ait pitié de leur sort et demeure avec eux pour la fête.

Finalement, la veille de Chavouot au matin, le 'maître' leur annonça renoncer à son jour en famille pour rester parmi eux pendant la fête, et fit part de sa décision aux responsables pénitentiaire. La fête de Chavouot se déroula sereinement à la prison, à la déception de la famille qui attendit en vain la présence de leur proche à ses côtés .

Le lendemain de la fête, un policier inspecteur chargé de son dossier arriva en furie à la prison et pénétra dans sa cellule en l'invectivant : « Tu n'as pas honte, cria-t-il, tu n'es sorti qu'un seul jour sans qu'on te surveille de près, et tu en profite pour frapper tes enfants !

- Je ne sais pas de quoi tu parles, répondit le malheureux, j'étais ici pendant Chavouot. Je n'ai pas bougé de la prison ne fût-ce qu'un instant. J'ai plus de cent témoins à ta disposition ! »

On fit venir le directeur de la prison qui confirma ses dires...

Après enquête, il s'avéra que le voisin "dénonciateur" avait eu vent de sa prochaine sortie pour Chavouot, et qu'en réalité c'était lui qui battait ses propres enfants. Il avait accusé son voisin afin de couvrir ses méfaits et faisait croire à tous que les bruits provenaient de chez son voisin. Il s'était tenu tranquille depuis l'incarcération de l'homme religieux, mais le croyant de retour chez lui pour la fête, il avait donné libre cours à son mauvais penchant, convaincu que l'on incriminerait à nouveau son voisin religieux.

La peine du 'maître' de la prison annulée, il retrouva sa famille après avoir rapproché des âmes égarées et sauvé des enfants de la tyrannie de leur père.

**CHABBAT CHALOM et H'ODECH TOV OUMEVORA'H À VOUS
AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !**

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא ,

Rav Ovadia ben Esther Malka, Marcel Israel ben Simone, Benyamin ben Nathalie, Noam ben Koh'ava, Eliahou Ben Maguy, Rav David Chalom ben Victoria, L'enfant ilaï ben Chani, Victor Houani H'aïm ben Julie, l'enfant Yossef Mordehaï Ben Tehila Simha, Chimone ben Yeoudit, Rah'amime ben Aycha, Yonathan ben Ziva, David Chlomo ben Myriam, Chmouel ben Ora, Haim ben Madeleine, Shimon ben Simha, Rabbi Aharon Yehuda Ben Tova, Patrick Fredj Bar Sarah, Chlomo ben Rah'el, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Romy Rahel Hanna bat liat Stéphanie, Moché ben Simh'a, Yoel Shimon H'aï ben Mazal Fortunée, Yossef ben Ra'hel, Tinok ben Yaël Sarah, Daniel Chalom ben Pnina, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Mih'ael ben Rina, Ouriel Ben Yaffa, l'enfant Chlomo ben Achira Péssia, Rabbi Efraïm ben Louna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eli ben Rivka, Itsrak ben H'aya, Benjamin ben H'abiba véChlomo, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Jean-Pierre Yetro Ben Esther, Ouriel David ben Léa, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Chalom ben Esther, Théo Shimon Ben Shoshana, Yonathan Ouriel ben Léa Marlène Ricka, Maurice Moché ben Esther, Jean-Pierre Refael ben Esther, Mordehay ben Djamila Azogui, Maurice Moss ben H'anna, Mordeh'aï ben Messouka, Mordeh'aï Ben Messody, Tomer Aaron ben Dalya, Daniel Ben Baya, Aaron ben Béh'ouria, le petit Noa'h Moché Mi'hael Gérard Ben Laetitia Rivka, Chlomo ben Elihaou, Didier Yedidia Mordehaï ben Myriam, Ariel ben David, H'lifa ben Pia, Nathan ben Myriam, Chmouel ben Sarah, Laurence Messaouda Esther bat Rivka, Rivka bat Djoar, Sandrine Simh'a Jeanne bat Nicole, H'édva bat Agness, Yéoudit bat Myriam, Koral Refael bat Sarit, Avigaïl bat Batchéva Néh'ama Chochana, Doris bat Aaron, Sarah bat Esther, Rivka bat Esther, Rivka bat Yéhoudite Mazal, Josiane Léa bat Fortunée Messaouda, Yael Berti bat Gina Zara, Denise Rah'el bat Mathilde, Laurence Dvora bat Rina, Clara, Sarah Simh'a bat Léa Severine, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, H'aya Mouchka bat Esther Valerie, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Stella Yildiz bat Linda, Linor Léa bat Daniela, Gislaine Andréa Ruth bat Sarah, Rivka bat Aviva, Maguy Maïssa bat Chochana, Varda bat Léa, Aziza Bat djoara, Nathalie Ruth Éma Yéoudith bat Mieille Rah'el, Odaya bat Anit H'anna, H'én Rah'el bat Méital, Lara Dalya Margot Messaouda bat Gina Zara Diane et de tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam: אמן!

Pour la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : אמן!

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Rouh'ama bat Miriam (22 Tamouz 5781), Matan ben Tova (3 Menah'em Av 5781), Jacques Morde'hai ben Reouven (15 Mena'hém Av 5781), Simh'a bat Méssaouda (8 Eloul 5781), Julie Simh'a bat Messaouda (11 Eloul 5781), Shmuel Silverberg (12 Eloul 5781), Marcelle Assous H'micha bat Menana (19 Elloul 5781), Barel Hadaria Shmuéli ben Nitsa (22 Eloul 5781), tinok Haï Adi ben Yael Sarah (22 Mar-Hechvan 5782), Eliyahu David Kay (17 Kislev 5782), Steeve Itsrak ben Bailha Léa (27 Kislev 5782), Yom Tov Aharon ben Marcelle Naomie (30 Kislev 5782), Rivka bat Aviva (30 Kislev 5782), Louise Gracieuse bat Menah'em (2 Tévet 5782), Shimon ben Simha (4 Tévet 5782), Georges Haï Chalom Ben Esther (8 Tévet 5782), Yéoudit bat Myriam (18 Tevet 5782), Levan Kogeshvili (5 chévat 5782), Itsrak ben Yaakov (5 Adar aleph 5782), Aziz ben Eliaou (12 Adar alef 5782), Jeremy Cohen (15 Adar I 5782) Avraham ben Yaakov (18 Adar alef 5782), H'anna bat Sarah (9 Adar II 5782), Aziza Zezette bat Zohara (15 Adar II 5782), Rav Chmaryahou Yossef Haïm Ben Pecha Myriam Shlita Kaniewsky (15 Adar II 5782), Shirel Abukarat (25 Adar II 5782),Efraym Mordechaï Trabelsi (27 Adar II 5782), Dina bat Jamila (1 Nissan 5782), Yoel ben Aviva (3 Nissan 5782), Tomer Morad (7 Nissan 5782), Eytam Magini (7 Nissan 5782), Barak Lopin (9 Nissan 5782), Robert Khlifa ben Pia (10 Nissan 5782), Rav David Menaché ben Esther (18 Nissan 5782), Dolev Vyacheslav (29 Nissan 5782), Régina Zylberberg Choukroun (30 Nissan 5782), Yonatan Havakuk ben Shoula (5 Iyar 5782), Boaz Gol (5 Iyar 5782), Oren Ben Yiftah (5 Iyar 5782), Messaouda Messodi bat Soulika Ben David (5 Iyar 5782),Chimchone ben Sarah (10 Iyar 5782), Noam Raz (12 Iyar 5782), Françoise Rudetzki (17 Iyar 5782), Marcel Israel ben Simone (20 Iyar 5782), Elie Buzyn (22 Iyar 5782), Amichai Carmeli (12 Sivane 5782) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : אמן!